

Motion 1154-I

pour une planification sanitaire intercantonale commune

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité d'une approche intégrée des prestations de soins (ambulatoires et hospitaliers) et de santé (promotion de la santé et prévention des maladies et des accidents);
- la nécessité du développement de la collaboration intercantonale et régionale particulièrement dans le domaine de la santé,

invite le Conseil d'Etat

à poursuivre l'élaboration d'une planification sanitaire régionale.